

Offre de fourniture d'électricité réservée aux consommateurs particuliers et professionnels alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

LEGISLATION EN VIGUEUR

Conformément à l'article 66 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme, fixant les orientations de la politique énergétique, ainsi rédigé :

Article 66-1 – Un consommateur final **d'électricité bénéficie des tarifs réglementés** de vente d'électricité mentionnée au premier alinéa du I de l'article 4 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 précitée pour la consommation d'un site **pour lequel il n'use pas de la faculté** prévue au I de l'article 22 de la même loi, **à la condition qu'il n'ait pas été fait précédemment usage de cette faculté**, pour ce site, par ce consommateur ou par une autre personne.

Article 66-2 – L'article 66 est également applicable aux **nouveaux sites de consommation** raccordés aux réseaux de distribution ou de transport avant le 1^{er} juillet 2010.

Conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité :

Article 22-I – Tout consommateur final d'électricité peut, pour chacun de ses sites de consommation, librement choisir son fournisseur d'électricité.

Article 22-III – Un client éligible peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

Article 49 : Lorsqu'un client éligible exerce, pour un site

VOTRE SITE DE CONSOMMATION

Référence du point de livraison (Zone réservé au GRD) / / / / / / / /

Adresse :

Code Postal : Localité :

COORDONNEES DU CLIENT

Nom – Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Si vous êtes un professionnel (mention obligatoire)

Raison sociale : Code NAF :

N°TVA Intra : N°SIRET :

Domiciliation RCS : Capital :

Nom contrat : Fonction :

Tél : Fax :

Email :

COORDONNEES DE FACTURATION

Nom – Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél : Fax :

Email :

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE

Les prix sont extraits de tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer selon décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs en vigueur, consultez la documentation « annexe tarifaire N°1 ».

Cochez les cases correspondant à votre choix

Puissance (en kVA)

	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base									
Option Heures Creuses									
Option TEMPO*									

* Cette option est en voie d'extinction et n'est plus proposée aux clients agricoles, professionnels et services publics communaux ou non communaux

Durée de contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.

Mode de paiement :

Prélèvement automatique mensuel selon échéancier

Règlement par prélèvement

Autre mode de règlement (TIP, Chèque, ...)

- J'accepte que GAZELEC de Péronne soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et GAZELEC de Péronne.
- Je confirme qu'il n'a pas été fait usage de la faculté prévue à l'article 22-I de la loi 2000-108 (cf. « législation en vigueur » ci-dessus).
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe.
- Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : « Vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour » (Avec le formulaire joint).
- Conformément à l'article L121-20-2 du code de consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats de fournitures de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de 7 jours francs ».

Date et signature

Nom : Prénom :

A le .../.../....

Je souhaite que la fourniture d'électricité soit réalisé avant la fin du délai de 7 jours et renonce à vouloir exercer mon droit de rétractation

Bulletin de souscription à retourner à :

GAZELEC de PERONNE
32 fb de Bretagne BP67
80200 PERONNE